[](https://www.kla.tv/14332)

La téléphonie mobile en « bonne » compagnie avec le tabac et la dioxine

**Aujourd'hui, le tabac ou la dioxine sont clairement considérés comme cancérigènes. Mais il a fallu une vingtaine d’années à l'OMS pour le reconnaître.
Qu'en sera-t-il dans le cas du rayonnement de téléphonie mo-bile à haute fréquence ? Faudra-t-il des décennies pour con-firmer ce que l'on sait depuis longtemps ?**

En 1992, l'ère de la téléphonie mobile a commencé. En 1999, Nokia a lancé le premier téléphone mobile grand public, appelé portable, et en 2007, Apple a lancé le premier smartphone... En 2013, il s’est vendu plus de smartphones que de téléphones portables conventionnels. Depuis, l'utilisation de la téléphonie mobile a augmenté encore plus rapidement.  
  
Selon l'Agence fédérale des réseaux, la République fédérale d'Allemagne était déjà couverte en 2018 par 74 280 stations d'émission de téléphonie mobile qui, selon l'Office fédéral de la radioprotection, émettent à une puissance de 20 à 50 watts par antenne.  
L'introduction de la nouvelle norme 5G nécessiterait jusqu'à 800 000 nouvelles stations de base avec des puissances d'émission élevées, placées à de courtes distances les unes des autres, environ 100 à 200 m, en particulier dans les villes. Les valeurs admissibles actuelles seraient alors dépassées jusqu'au centuple. En outre, des milliers de satellites à forte puissance de transmission doivent émettre sur des orbites proches de la terre.  
Au cours des dernières années, un effet cancérigène possible des rayonnements de la téléphonie mobile a fait l'objet à plusieurs reprises d'études scientifiques. Déjà en 2002, les auteurs G. Carlo et M. Schram soulignaient dans leur livre le danger de dommages cellulaires causées par la téléphonie mobile, ce qui, avec une grande probabilité, conduit au cancer. Depuis 2011, les rayonnements haute fréquence des réseaux 2G, 3G et 4G sont même classés par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) comme « potentiellement cancérigènes » (catégorie 2B). En 2012, un tribunal italien a reconnu comme maladie professionnelle une tumeur cérébrale résultant de l'utilisation d'un téléphone portable. En 2017, une étude suédoise sur le lien entre l'utilisation du téléphone portable et le risque de développer une tumeur au cerveau a fait beaucoup de bruit. Elle prouve que le rayonnement à haute fréquence sur une durée d'exposition de plus de 10 ans est manifestement cancérigène pour l'homme. Le risque de développer un cancer est particulièrement élevé chez les personnes qui ont déjà commencé à utiliser un téléphone portable avant l'âge de 20 ans.  
De plus, dans cette étude, l'oncologue suédois Lennart Hardell établit une comparaison révélatrice avec des substances précédemment reconnues comme cancérigènes. Il déclare : « Aucun des facteurs désormais couramment reconnus comme cancérigènes, y compris le tabac, n'a été identifié avec certitude comme un risque accru au cours des dix premières années suivant la première exposition. » En effet, l'interaction entre le tabagisme et le cancer n'a été confirmée scientifiquement qu'après une vingtaine d’années. Ce qui est particulièrement intéressant, cependant, c'est que dès les années 1980, Hardell a identifié les dioxines, un groupe de produits chimiques toxiques, comme cancérigènes pour l’homme. Toutefois, l'OMS n'a pas classé les dioxines comme substances cancérigènes avant 1997.  
En Allemagne, le professeur Franz Adlkofer a soumis les mesures de radioprotection pour la population à un examen scientifique. Dans sa conférence de 2014, qui couvrait également ce sujet, il est arrivé à la conclusion suivante : « Depuis le début les valeurs limites des rayonnements à haute fréquence sont en contradiction avec la recherche scientifique (...).Ces valeurs limites ne protègent pas les personnes exposées aux rayonnements, mais les intérêts de l'industrie et de la politique. Les processus impliqués dans leur introduction, leur certification et leur défense correspondent à tous les critères de la corruption institutionnelle. »

**de Michael (mik.) / Tabea S.**

**Sources:**

<https://emf3.bundesnetzagentur.de/pdf/statistiken/12_Bundesland_Übersicht_Internet20180110.pdf>  
<http://www.bfs.de/DE/themen/emf/mobilfunk/basiswissen/lte/lte_node.html>  
Cell Phones: Invisible Hazards in the Wireless Age: An Insider's Alarming Discoveries about Cancer and Genetic Damage, George Carlo und Martin Schram, 2002  
<https://www.iarc.fr/wp-content/uploads/2018/07/pr208_E.pdf>  
<http://www.spiegel.de/karriere/italien-gehirntumor-durch-handy-nutzung-erstmals-als-berufskrankheit-anerkannt-a-1144218.html>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5376454/>  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1247514/>  
<https://stiftung-pandora.eu/wp-content/downloads/pandora-_-doku-_-adlkofer-vortrag-2014.pdf>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#OMS - [www.kla.tv/OMS](https://www.kla.tv/OMS)  
  
#Cancer - [www.kla.tv/Cancer](https://www.kla.tv/Cancer)  
  
#TelephonieMobile - Téléphonie mobile - [www.kla.tv/TelephonieMobile](https://www.kla.tv/TelephonieMobile)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.